



Commune de Beauvechain

Conseil communal

Lundi 30 juin 2025

Le Conseil communal s'est réuni à la salle du Conseil ce lundi 30 juin 2025. Deux conseillers étaient excusés.

En début de séance, un point complémentaire urgent a été ajouté à l'ordre du jour (13 voix pour, 2 abstentions – Ecolo-Groen et Claude Snaps et 2 voix contre – BaV): octroi d'un bail emphytéotique à la SPRL HD Aquasport.

1. Interpellation citoyenne

✚ Les citoyens ont la possibilité d'interpeller le Collège communal en séance publique du Conseil. L'interpellation portait sur des travaux réalisés par la SWDE rues Marcoen et Decoster.

2. Finances – Approbation des comptes 2024

🗳️ Vote à 13 voix pour et 4 abstentions (Ecolo-Groen, BaV et Claude Snaps)

Le Conseil communal a approuvé le compte de l'année 2024 :

- Résultat global : la commune termine l'année avec un boni de 691.525 € au service ordinaire et 430.082,80 € au service extraordinaire
- Recettes totales : 13,4 millions d'€ (dont 10 millions en recettes ordinaires)
- Dépenses totales : 12 millions d'€ (dont 9,3 millions en dépenses ordinaires)

3. Finances – Modification budgétaire

🗳️ Vote à 13 voix pour, 2 abstentions (Ecolo-Groen et Claude Snaps), 2 voix contre (BaV)

Une modification budgétaire est un ajustement apporté au budget initialement voté par le Conseil. Elle permet de :

- Réviser les prévisions de recettes et de dépenses
- Tenir compte de nouvelles informations ou événements imprévus
- Réaffecter des crédits pour mieux répondre aux besoins réels en cours d'exercice

Le Conseil communal a approuvé la première modification budgétaire de l'exercice 2025.

4. Octroi de subventions

✚ Prise de connaissance

Le Conseil communal a pris connaissance du rapport annuel du Collège communal concernant les subventions octroyées et contrôlées pour l'année 2024. Ce rapport, établi par le service Finances, vise à garantir la transparence dans la gestion des fonds publics.

5. Rapport de rémunérations

La commune de Beauvechain a établi un rapport de rémunérations pour l'année 2024, conformément aux obligations légales en matière de transparence et de bonne gouvernance.

6. Renouvellement de la convention pour la collecte des textiles

 Vote à 16 voix pour et 1 abstention (Claude Snaps)

Le Conseil communal marque son accord sur la participation de la commune de Beauvechain au projet de collectes sélectives des textiles présenté par l'asbl TERRE.

7. Partenariat pour l'organisation d'une formation radio-vidéo avec B+

 Vote à l'unanimité

Pour enrichir la programmation et impliquer davantage de citoyens dans le projet de webradio citoyenne B+, un atelier radio-vidéo est organisé en juillet : trois journées de formation au Centre culturel, ouvertes à tous, adultes et ados.

Une demi-journée de formation sera animée par Média-Animation. La Commune prend en charge le coût de cette prestation (250 €). Le coût de la formation, à charge des participants, est fixé à 30 € pour les trois jours.

8. Plateforme locale de rénovation énergétique

 Vote à l'unanimité

Le Conseil communal approuve la convention de partenariat entre l'InBW et la commune de Beauvechain concernant la Plateforme Locale de Rénovation Énergétique RENO BW, une plateforme qui vise à :

- Accompagner les citoyens dans leurs projets de rénovation énergétique
- Mettre en place 200 chantiers sur 3 ans dans le Brabant wallon
- Offrir un service de proximité, soutenu par les communes partenaires

9. Approbation des comptes de la fabrique d'église St-Joseph de La Bruyère

 Vote à 13 voix pour et 4 abstentions (Ecolo-Groen, BaV et Claude Snaps)

Le compte 2024 de la fabrique d'église de La Bruyère est approuvé. La commune exerce ici son rôle de tutelle.

10. Qualité de l'eau

 Vote à 16 voix pour et 1 voix contre (Claude Snaps)

Sur proposition de la conseillère communale Mary van Overbeke (Ecolo-Groen), le Conseil communal de Beauvechain décide de mettre en place une politique d'analyse des polluants au sein de la commune. Les amendements proposés par la majorité ont été adoptés à l'unanimité.

11. Octroi d'un bail emphytéotique en vue de la construction d'une piscine

 Vote à 14 voix pour et 3 voix contre (BaV et Ecolo-Groen)

Les conseillers ont voté l'octroi d'un droit d'emphytéose à la SPRL HD Aquasport sur la parcelle qui accueillera prochainement la piscine à La Bruyère.

Depuis le 1er octobre 2023, en application du décret du 18 mai 2022 relatif à l'extension de la publicité active dans les pouvoirs locaux, les citoyens peuvent, en plus de l'ordre du jour, consulter les projets des décisions qui seront prises par le Conseil communal en séance publique, leur

permettant ainsi de participer davantage à la vie locale -> <https://www.beauvechain.eu/ma-commune/vie-politique/conseil-communal/seances-du-conseil>

Pour rappel, le public est le bienvenu pour assister aux échanges !